



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## permis de conduire

Question écrite n° 7391

### Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le poids de la grève insupportable des inspecteurs du permis de conduire. Depuis le début de cette grève, toutes les places de permis « code et conduite » sont perdues pour les auto-écoles et ne sont pas attribuées par la suite. Si la situation devait perdurer, il y aurait des délais d'attente encore plus importants entre chaque épreuve. La situation est très tendue dans le secteur de Haguenau-Wissembourg (Bas-Rhin) où les directeurs d'auto-école sont très mécontents. Les candidats sont dans l'obligation de se présenter aux examens du permis de conduire ne sachant pas si l'inspecteur sera présent. Aussi, à chaque présentation aux examens, les élèves en activité professionnelle subissent inutilement une perte de salaire et ceux scolarisés manquent une partie de leurs cours, parfois à plusieurs reprises. Sans oublier les élèves-conducteurs qui viennent de trouver un emploi et qui ont besoin du permis pour se rendre à leur travail. Enfin, il y a un surcoût financier pour les élèves : ils sont obligés de prendre avant chaque présentation aux examens des cours supplémentaires. Quant aux auto-écoles elles doivent effectuer un planning très difficile à gérer entre les nouveaux inscrits et ceux qu'il faut présenter de nombreuses fois inutilement. Il serait souhaitable qu'un inspecteur soit effectivement présent les jours d'examen. Ne pourrait-on pas détacher des inspecteurs de secteurs moins touchés par la grève afin de débloquent certaines situations en y assurant une sorte de « service minimum » ? De même, il serait important que les auto-écoles puissent récupérer les « places perdues » pour raccourcir les délais d'attente des élèves candidats à l'examen du permis de conduire. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

### Texte de la réponse

A l'issue du mouvement de grève des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et afin de limiter les conséquences de ce conflit pour les candidats et les établissements d'enseignement de la conduite, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a aussitôt pris plusieurs mesures. En premier lieu, un plan de rattrapage a été mis en oeuvre dans chaque département. Pour ce faire, les besoins des auto-écoles ont été identifiés, en prenant en compte en priorité les candidats pour lesquels le passage rapide du permis de conduire constituait une condition d'accès à un emploi. La programmation de l'activité des inspecteurs a ainsi été totalement consacrée au passage des épreuves du permis et des sessions d'examens supplémentaires ont été organisées les samedis dès le mois de décembre. Par ailleurs, le ministre a décidé de prolonger de six mois la durée de validité du résultat favorable à l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire pour les candidats qui n'ont pas pu se présenter à l'épreuve pratique dans les délais réglementaires (2 ans) du fait de ce mouvement social. Enfin, après concertation avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, des directives ont été données aux comptables publics afin qu'ils examinent, au cas par cas et avec bienveillance, les demandes de délais de paiement présentés par les entreprises de bonne foi qui rencontrent, de manière passagère, de graves difficultés de trésorerie liées à la grève évoquée ci-dessus. Par communiqué de presse du 8 décembre 2002, les exploitants concernés ont été invités à se rapprocher des comptables publics pour que leur situation puisse être étudiée. A ce jour, il apparaît

que, sur l'ensemble du territoire, la situation a connu une très nette amélioration et que la totalité des examens perdus en raison de la grève aura été rattrapée d'ici à la fin du mois de mars.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7391

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4430

**Réponse publiée le :** 3 mars 2003, page 1621